

SPECIAL CADRE A

En raison des choix désastreux du gouvernement, la situation salariale dans la fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction Publique se voient imposer deux années consécutives (2011 et 2012) de gel de la valeur du point d'indice, la dernière augmentation de sa valeur étant intervenue en juillet 2010 (+ 0,5% !).

La perte de pouvoir d'achat de celui-ci s'élève désormais à 11% depuis 2000.

Et pourtant, contre toute logique, le gouvernement s'efforce de faire croire que sa politique salariale garantirait le pouvoir d'achat des agents. Cette affirmation baroque est démentie chaque mois au bas de nos fiches de paie et chacun peut s'en rendre compte en faisant ses courses ou en réglant ses factures : les prix augmentent (produits alimentaires, gaz, électricité, loyers, assurances, essence, fioul...).

Au lieu de répondre aux revendications des salariés, le gouvernement contourne l'obstacle, à l'exemple du secteur privé, en annonçant une prime dont les modalités de versement sont une véritable usine à gaz et un montant qui frise l'injure. Or ce dont les salariés, aussi bien du privé que du public, ont besoin, ce n'est pas de primes sous conditions, c'est d'une augmentation générale des salaires pérenne et conséquente.

C'est pourquoi nous exigeons une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur des mesures de rattrapage et une revalorisation des grilles indiciaires.

Les salariés doivent se serrer la ceinture pour permettre aux entreprises d'enregistrer des profits proches des records historiques (en augmentation de 84% en 2010 par rapport à 2009) et aux patrons du CAC 40 d'augmenter leur salaire de 25% sur un an. Gel des salaires, précarité et licenciements ne sont pas des fatalités mais le résultat de choix destinés à enrichir une minorité au détriment de l'ensemble de la société.

Selon l'INSEE 13% de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté (- de 949 €/mois). Les dossiers de surendettement ont augmenté de 17% entre décembre 2010 et février 2011, selon la Banque de France, ce qui concerne 900 000 ménages. 50% des salariés perçoivent moins de 1600 €/mois.

Comme dans les autres pays le choix est fait de faire payer la crise, dont les banquiers sont responsables, aux salariés et à leur famille : réduction massive du nombre de fonctionnaires, baisse des salaires, des prestations sociales, recul de l'âge de la retraite,... Partout les mêmes recettes, accompagnées de tentatives de division des victimes de cette politique au moyen du racisme, de la peur de l'autre, ou de la récente stigmatisation des titulaires du RSA (salauds de pauvres !) ...

Mais les peuples résistent. De la Tunisie à l'Égypte, de la Grande Bretagne à la Grèce et au Portugal. En Islande, par deux fois, le remboursement de la dette a été rejeté par référendum. En Espagne, les occupations de places publiques se multiplient et font tache d'huile en Europe. En France, de nombreuses entreprises connaissent des luttes pour les salaires, les parents occupent les écoles au côté des enseignants contre les suppressions de classes et de postes ; les services publics menacés (hôpitaux, maternités, bureaux de poste, gares) sont défendus par les usagers, les personnels, les élus locaux....

Indignons-nous ! Résistons, construisons les rapports de force nécessaires pour la défense de nos acquis et la satisfaction de nos revendications. En comptant sur nos propres forces, en unissant les victimes d'une politique socialement injuste, sans s'en remettre à d'hypothétiques sauveurs. Voilà ce que propose la CGT...

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS: POUR LES CADRES AUSSI, TROP C'EST TROP !

C'est peu dire que pour les cadres, aussi, les suppressions d'emplois sont insupportables. Il ne faut pas craindre de dire l'inquiétude partagée par l'essentiel de la hiérarchie dans la période d'attente des enveloppes de suppression d'emplois et de répartition au plan local.

Bien sûr, au nom de leur positionnement, l'expression de leurs sentiments face aux annonces successives de ces réductions sont rares, sans doute trop rares. Néanmoins leur conviction est faite depuis longtemps que « trop c'est trop ».

Quel que soit le service concerné, ils savent que la limite du supportable pour les agents qu'ils encadrent a été franchie, ils en connaissent les conséquences pour les usagers.

A la tête ou en tant qu'adjoint d'un SIP, ils sont pris dans la contradiction insoluble entre la nécessité d'offrir un accueil de qualité à des contribuables de plus en plus inquiets et fragilisés alors qu'ils ont à faire vivre un service composé d'agents aux cultures professionnelles différentes. Les suppressions d'emplois rendent encore instables ces organisations et exacerbent par conséquent les tensions au sein des équipes de travail.

Ils sont toujours soumis à la même pression pour que les missions essentielles (saisie des déclarations, recouvrement des impositions, paiement des dépenses des collectivités) soient coûte que coûte conclues dans les délais habituels nonobstant les suppressions d'emplois.

TOUS LES SERVICES SONT TOUCHES

Chargés d'un SIE, ils vivent ces suppressions d'emplois alors qu'il connaissent l'absurdité du « bougisme fiscal » présidentiel qui se traduit par la prise en charge de nouvelles taxes (Cf. la CFE) ou dispositif de gestion (Cf. l'auto-entrepreneurs) et, corrélativement, leurs retombées sous forme de notes multiples hâtivement écrites et non moins rapidement rectifiées. Ils assistent avec les agents, totalement impuissants, aux dysfonctionnements des applications informatiques, à leur inadaptation aux tâches nouvelles.

Responsables d'un SIP-SIE, parfois CDIF de surcroît, ils cumulent les difficultés de ces deux services dans des structures que la multiplicité des tâches et des compétences rend encore plus fragiles.

Face aux élus, ils se doivent de répondre toujours plus vite et mieux, de payer toujours plus vite sans pouvoir exercer leur mission de contrôle au risque de mettre en jeu leur responsabilité devant le juge des comptes. Ils doivent faire face à la mise en place de nouvelles structures intercommunales, à des collectivités dont les charges et les besoins augmentent, à des textes toujours en évolution... et tout cela avec Hélios dont les limites ne sont plus à démontrer.

LES AGENTS SE DÉSESPÈRENT, LES CADRES AUSSI !

N'acceptons plus d'être les boucs émissaires d'une politique de suppression d'emplois de fonctionnaires basée uniquement sur des calculs électoralistes et une idéologie ultra libérale.

Aujourd'hui, nous sommes prêts à faire le pari de la vérité : qu'à partir d'une étude de charges, on calcule le niveau d'emplois nécessaires à un service public de qualité dans le respect de l'ensemble de nos missions et des principes républicains (égalité devant l'impôt, égalité d'accès aux services publics, non ingérence des acteurs politiques...). L'efficacité et l'ORE ne sont que des outils pipés qui nous enferment dans un marché de dupes.

C'est pourquoi, nous, cadres et agents de la DGFIP, unissons nos voix pour dire que TROP, C'EST TROP.

Reclassement des cadres A

En 2007, les agents de catégorie B promus en catégorie A ont vu les conditions de reprise de leur ancienneté de carrière améliorée.

En revanche, rien n'a été fait pour que les agents devenus cadres A antérieurement à 2007 ne soient pas lésés par cette nouvelle situation. Ces derniers voient nombres de cadres promus après eux être reclassés à un échelon supérieur au leur. Les conséquences sont lourdes puisqu'ils se retrouvent désavantagés en termes de carrière, d'avancement, de mutation...

L'ensemble des organisations syndicales est intervenu à de multiples reprises pour qu'un système de « rattrapage » soit mis en place afin de limiter la pénalisation des personnels désavantagés par ces mesures.

À la DGFIP, un « collectif des agents lésés » a été créé. Suite à son intervention, le Médiateur de la République a répondu que « la situation créée pour les personnels promus de la catégorie B à la

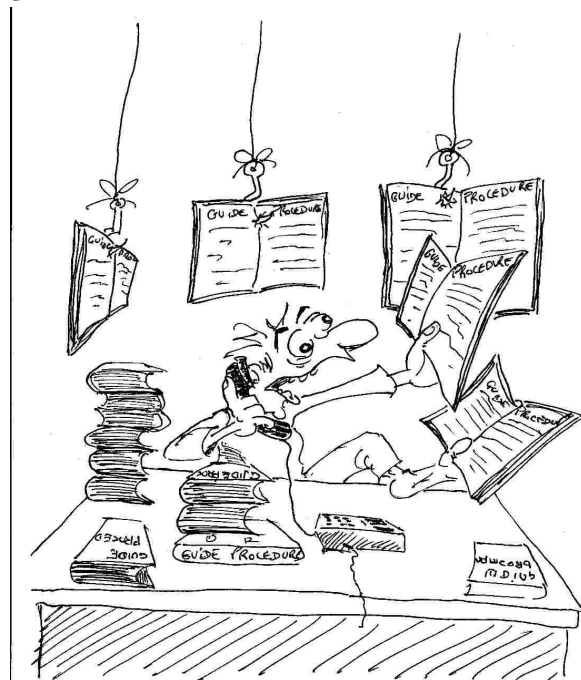
catégorie A avant le 1er janvier 2007, par le décret n° 006-1827, n'est donc pas équitable et doit pouvoir être corrigée par la mise en œuvre de mesures transitoires ». Rien n'a évolué pour l'instant.

Dans l'unité, les syndicats de fonctionnaires ont donc une nouvelle fois interpellé les ministres et le Directeur général de l'administration de la Fonction publique afin de satisfaire aux revendications portées et ainsi résoudre cette situation.

Sondage à propos des fonctionnaires

Un sondage TNS-SOFRES-FSU nous apprend que 75 % des français estiment que les fonctionnaires sont « honnêtes », 69 % qu'ils sont « compétents » et 64 % « qu'ils ont le sens du service ». Une majorité, 51 %, pense que l'Etat les traite mal et 71 % considèrent que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est une mauvaise chose.

La dénonciation des « nantis » semble avoir du plomb dans l'aile...



La CGT est cœur de toutes les luttes: dans votre intérêt, **LE 20 OCTOBRE VOTEZ pour nos représentants**

CAPL A	RESIDENCE
Jean Luc CAPELLE	MORLAIX
Cécile GARRIGUES	BREST
Michel BARS	BREST
Jean François SIMIER	QUIMPER
Maryline DERRIEN-APPOLONI	MORLAIX
Monique GARNIEL	QUIMPERLE
Michel HUE	QUIMPER
Éric TERROM	BREST



Pourquoi se syndiquer ?

Beaucoup d'Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de maîtrises considèrent que le syndicat n'est pas fait pour eux dans la mesure où chacun considère sa propre situation comme étant particulière, individuelle et ne pouvant se fondre dans des solutions collectives. Pourtant, le syndicat est l'outil dont se sont dotés les salariés pour défendre et gagner des garanties sociales, résoudre les difficultés individuelles et pour faire avancer le progrès social dans la société. Se syndiquer permet d'avoir prise sur sa vie, de s'ouvrir un espace de liberté. Le syndicalisme a besoin pour être efficace, d'un nombre plus important de syndiqués acteurs de l'activité syndicale.



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Service :

souhaite prendre contact

souhaite me syndiquer

Bulletin à renvoyer à un-e militant-e- de la CGT FINANCES PUBLIQUES voir les coordonnées sur le site <http://www.financespubliques.cgt.fr/29/> ou à cgt.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

Pour des informations rapides et récentes

Vous avez la possibilité de recevoir des lettres d'information de notre syndicat national et de notre section syndicale CGT Finances Publiques. Des articles relatifs au fonctionnement et à l'actualité de nos services, aux réformes, aux réunions statutaires locales et nationales peuvent être ainsi adressés par notre syndicat local ou/et national aux agents qui nous ont autorisé l'accès à leur messagerie. De nombreux agents en sont déjà destinataires. Aussi, n'hésitez pas à nous adresser, par retour, le bulletin ci-dessous, indispensable à la prise en compte de votre demande.

Bulletin à renvoyer à: Jean-Paul Cam SIP de Brest Rade 8 rue Duquesne 29606 Brest Cedex ou par mél à cgt.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Affectation : accepte de recevoir des informations de l'organisation syndicale ci-dessus dans la boîte électronique suivante :@dgfip.finances.gouv.fr Les envois pourront cesser sur simple demande de ma part.

Fait à le : Signature :